



Abolition du « let » au service

Mise à jour le 10 mai 2018

Tennis Québec annonce l'abolition du « let » au service pour tous ses tournois sanctionnés. La Fédération emboîte ainsi le pas au circuit junior de l'ITF qui applique déjà ce changement depuis le début de l'année 2018. Les amateurs de tennis ont aussi pu observer cette modification à l'occasion des dernières Finales Next Gen de l'ATP en novembre dernier.

Concrètement, cela veut dire que si la balle frappe le filet avant de retomber dans le bon carré de service, la balle sera en jeu. Ce changement aux règlements aura pour effet de réduire les différends dans les matchs, qui ont lieu souvent sans la présence d'un arbitre sur le terrain en tout temps.

Au Québec, cette modification entrera en vigueur dès le 15 mai prochain.

Ce changement sera aussi mis en œuvre au niveau national alors que le « let » au service sera aussi aboli dans toutes les catégories d'âge des Championnats juniors canadiens d'été ainsi que dans le cadre des épreuves de la série Open junior des Championnats canadiens.

**Le règlement du No Let sera appliqué au Québec
pour tous les tournois sanctionnés (Junior et Classe Ouverte)
à compter du 15 mai 2018.**